

## CONSEIL MUNICIPAL du 28 avril 2009 - NOS CONCLUSIONS

### Intervention du Président de la Communauté de Communes

Après son exposé sur le projet de territoire, le Président de la Communauté de Communes n'a eu à répondre qu'à une seule question : la nôtre au sujet de l'emploi sur le territoire. Du côté de la majorité ni remarque, ni question mais un grand silence...

### Un conseil reporté ?

Avant de commencer le conseil municipal, le Maire demande au groupe LCE si le conseil peut être maintenu, car conscient que tous les conseillers ont reçu la convocation le vendredi voire le samedi (soit 3 jours avant).

Dans un esprit d'opposition constructive, nous avons accepté de maintenir cette séance, malgré que 5 points sur 7 n'étaient pas passés en commission (une seule commission depuis le dernier CM)

Rappelons que ce n'est pas la première fois (cf. compte rendu CM mai 2008). Nous avons demandé d'être informé du contenu le plus tôt possible.

Le retard de cette convocation suffit elle à expliquer le nombre importants d'élus majoritaires absents ? (5 élus majoritaires absents sur 21, les élus de LCE tous présents)

### Encore une hausse des effectifs de personnel!

Avant même que ce nouveau service soit opérationnel et sur la base d'estimation de la Ville de Lyon, deux postes ont été créés pour un équivalent de 31h par semaine pour la future gestion des passeports biométriques. Rappelons qu'un poste à temps complet avait déjà été créé en mai 2008 pour le service élections/état civil.

Ce point a suscité de nombreuses interrogations et Monsieur le Maire n'a pas su convaincre, y compris dans son propre camp.

Résultat du vote: 6 contre (LCE), 4 abstentions d'élus majoritaires et le reste pour.

Nos craintes sur l'envolée des effectifs continue à se confirmer.

Une gestion responsable des deniers publics aurait voulu que l'expérimentation soit lancée avec les effectifs existants et qu'un bilan soit fait après quelques temps et non pas avant même de commencer.

### Des rainures dans le goudron...

Pour faire face à la vitesse et la sur-fréquentation de certains chemins de plaine, les élus de la majorité ont proposé de lancer une enquête sur le déclassement de certaines voiries. Suite à notre remarque sur le fait que ce classement administratif risquait de n'avoir que peu d'incidence sur le comportement des usagers, l'adjoint nous a répondu que le goudron actuel allait être « scarifié » pour décourager l'utilisation de ces voiries.

La hausse de nos impôts servira donc à dégrader les chaussées payées par nos impôts précédents.

### Un conseiller municipal délégué démissionne....

Monsieur André Barban démissionne de son poste de délégué au personnel, mais reste conseiller municipal. Bien évidemment, aucune information n'a été donnée sur son éventuel successeur. Le personnel municipal n'a donc plus d' élu référent.

### Où met-on les défibrillateurs ?

Notre proposition d'installer sur la Côte des défibrillateurs a été retenue. Dommage que les lieux d'emplacements n'aient pas été étudiés en commission. Dommage également que les élus, par ailleurs professionnels de la santé, n'aient pas été associés à la réflexion.

### Prochain conseil le 26 mai ?

Sous toute réserve parce qu'avec tous ces ponts « ça va pas être facile à organiser » nous a confié Monsieur le Maire.

## CONSEIL MUNICIPAL 28 AVRIL 2009 INTERVENTION du groupe LA COTE ENSEMBLE

### Questions diverses: Compte rendu de la commission étangs, espaces naturels et du développement durable de la Communauté de Communes.

« Au 28 avril 2009, 4 réunions ont déjà eu lieu depuis le lancement de cette commission. Nous avons retracé l'historique des 4 étangs gérés par la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers.

Nous avons également évoqué les manifestations organisées autour de ces étangs, les tarifs des cartes ainsi que l'empoissonnement annuel.

Le bail de l'étang de Nantoin arrive à son terme en 2009.

Une question se pose : La Communauté de Communes doit-elle continuer à louer ou devenir propriétaire d'un étang existant ou à créer?

Quant au développement durable, un état des lieux de ce qui a été déjà fait a été dressé. L'AGEDEN a expliqué les différentes aides possibles (Christophe Vignon également présent en parlera mieux que moi). Le syndicat mixte de Bièvre Valloire a présenté la charte architecturale et paysagère existante sur son territoire.

La prochaine commission recevra la société France Eolienne qui va présenter les énergies photovoltaïques et éoliennes. A Suivre....

Autre point méritant une attention particulière : celui soulevé par un élu d'Arzay qui s'inquiète que la société GEODE FONCIERE, filiale de LELY ENVIRONNEMENT, a fait l'acquisition de 160 HA sur Arzay avec pour objectif de se lancer dans le déchetage de bois. »

J Gullon, représentant la Ville de La Cote su sein de cette commission.

## Questions diverses :

*Pour faire suite à l'intervention ci-dessus, Joël Gullon a souhaité interroger la majorité sur le fait qu'aucun rendu des activités de la Communauté de Communes n'a été fait par les délégués communautaires représentant notre Ville élus depuis plus d'un an et ce conformément à la loi.*

*Voici l'intervention :*

« Le groupe LCE LA COTE ENSEMBLE tient à remercier le Président de la Communauté de Communes pour sa présentation ce soir.

Par son initiative, le groupe minoritaire est informé de la vie de la Communauté de Communes, en dehors des séances protocolaires des conseils communautaires.

En effet, malgré la loi, aucun rendu des activités des conseillers communautaires sur leur délégation n'a été faite jusqu'à ce jour.

Permettez-moi de vous lire un extrait de la tribune libre de Démocratie et Solidarité dans le bulletin spécial 1995-2005 :

### « En panne de Démocratie... »

...Pour éviter aux délégués d'être coupés de la population, la loi les oblige à rendre compte deux fois par an à leur Conseil municipal (et par extension aux citoyens) de leur action à la Communauté de communes.

....

Au final, personne ne connaît ni leur position ni d'où elle vient ! Du reste, il n'existe aucun écrit dans aucun bulletin municipal, ..., dans lequel la majorité et les délégués s'expriment sur leurs prises de positions à la Communauté de communes.

Peut-on, dans ces conditions, considérer que La Côte Saint-André et les Côtis sont défendus au sein de l'intercommunalité ? »

Et pour conclure je reprendrais une intervention de Madame Nicoud lors du conseil municipal du 10 novembre 2005 au sujet de l'intercommunalité:

« C'est une façon de faire vivre la démocratie qui n'est pas la nôtre. Nous n'avons pas la conception : chers conseillers municipaux, maintenant que nous sommes vos délégués, dormez sur vos deux oreilles, nous pensons et décidons pour vous ! » »

Pour le groupe LCE - LA COTE ENSEMBLE, Joël Gullon.